



POUR INFORMATION

Le 21 Mars 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Projet de loi d'orientation des mobilités : l'amendement déposé par la Sénatrice de la Savoie Martine Berthet, adopté à l'unanimité lors de la séance du 19 mars 2019

MARTINE  
BERTHET

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

*Membre de la  
Commission des  
Affaires sociales*

*Membre de la  
délégation sénatoriale  
aux entreprises*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton Albertville I*

**L'amendement 272 rectifié ter, à la loi d'orientation des mobilités, présenté par Madame la Sénatrice de la Savoie a été adopté à l'unanimité par le Sénat, avec avis favorable du rapporteur et avis « de sagesse » de Madame la Ministre auprès du Ministre d'Etat, chargée des transports.**

Cet amendement vise à inciter les régions à favoriser des modes de transport non carbonés et durables de type « guidés » à savoir le transport par câbles intra urbain ou valléen mais aussi le développement des liaisons tram/train inter urbaines.

En effet, le transport par câbles peut être développé et favorisé dans les déplacements intra urbains en complément des métros et bus, permettant ainsi de désengorger ces transports mais aussi par son mode non carboné de réduire fortement la pollution dans les grandes villes.

En Montagne, ce type de transport rendrait plus attractifs et efficaces les espaces valléens. Le développement du transport par câbles et des ascenseurs valléens est indispensable pour l'économie touristique de nos territoires permettant de désengorger l'accès aux stations lors des « migrations hivernales » mais aussi de faciliter et décarboner le transport au quotidien des habitants.

Par ailleurs, développer la mobilité par liaison tram/train lorsque cela est possible, permet le désenclavement des territoires via des transports décarbonés et répond ainsi au double enjeu d'attractivité des territoires et de réduction de pollution.

Favoriser les transports décarbonés à un coût abordable pour l'utilisateur grâce aux transports guidés, voilà l'objet de cet amendement.



**Echanges lors de la présentation de l'amendement par Madame la Sénatrice de la Savoie Martine Berthet :**

**M. Didier Mandelli**, *rapporteur*. – Le transport par câble est de plus en plus utilisé, en montagne et à Brest. Avis favorable.

**Mme Élisabeth Borne**, *ministre*. – Le transport par câble a un intérêt pour relier des sites séparés par des grandes infrastructures, ou en cas de dénivelés importants.

Attention, l'alinéa en question a pour objet de renforcer le ferroviaire. Le transport par câble ne permet pas des capacités importantes. Sagesse.

**M. Didier Rambaud**. – Élu isérois, je tiens à préciser que nous avons une entreprise leader mondial du secteur, Poma, qui compte beaucoup de réalisations dans le monde et très peu en France. Pourtant, il y a tant à faire dans ce domaine ! Nous pourrions commencer par améliorer la situation dans la desserte des massifs de la Chartreuse et de Belledonne.

**M. Michel Forissier**. – Cet amendement incite au développement des nouvelles technologies. Pour sortir des problèmes inhérents aux réseaux urbains en étoile, vite congestionnés, privilégions des aménagements périphériques ou circulaires, qui ne concernent pas que les zones montagneuses ! À Brest, le téléphérique est exemplaire. Avec les nouvelles technologies, de nouvelles opportunités apparaissent. Ainsi, des véhicules guidés par GPS peuvent être installés en site propre ou bien des navettes sans conducteur, pour des parcours intelligents. Prenons en compte la modernité !

**M. Ronan Dantec**. – Le téléphérique n'est pas secondaire dans certaines agglomérations. À Medellín, avec le soutien de l'Agence française de développement, ce mode de transport peut atteindre des effectifs similaires à ceux d'un tramway.

*L'amendement n°272 rectifié ter est adopté.*